

## Un pavé dans la mare : Le Canada encourage l'OEA à examiner la question de la prolifération



La SEAE du Canada, Barbara McDougall (rangée avant, deuxième à gauche) lors de la 21<sup>e</sup> Assemblée générale de l'OEA à Santiago, au Chili.

La proposition du Canada, lancée en avril, visant à inscrire à l'ordre du jour de la 21<sup>e</sup> Assemblée générale la question de la prolifération des armes, aurait eu «l'effet d'une bombe dans les eaux calmes de l'OEA». En fait, les responsables canadiens ont dû travailler de longues heures à Ottawa, à Washington et dans d'autres capitales des pays membres de l'OEA pour tenter de dissiper les craintes de ceux qui considéraient que cette question n'était pas du ressort de l'OEA et qu'en lui confiant ce dossier, on mettait en danger la sécurité du continent.

Toutefois, lorsque les délégations se sont réunies à Santiago au début juin, la stupéfaction ou la réticence initiale avait fait place à une attitude coopérative. Les États membres ont adopté par consensus une résolution selon laquelle ils s'engageaient à appuyer les efforts visant à enrayer la prolifération des armes de destruction massive, à faire preuve de prudence dans les transferts d'armements et à entreprendre une étude des problèmes que pose la prolifération des armes pour la sécurité internationale. L'Argentine, le Brésil, le

Chili et les États-Unis comptent parmi les 23 pays qui sanctionnent la résolution.

Pour faire adopter la résolution, l'Assemblée s'est fondée sur la décision prise, au début de la semaine, par les ministres des Affaires étrangères de l'OEA en vue d'entamer des consultations sur la sécurité du continent, notamment en ce qui a trait à la prolifération des armes. La ministre du Canada, M<sup>me</sup> Barbara McDougall, qui avait instamment prié ses collègues de se pencher sur le dossier de la prolifération dans l'Engagement de Santiago, s'est montrée satisfaite de la décision. «En s'attaquant à ce problème, a-t-elle déclaré, les ministres des Affaires étrangères de l'OEA envoient un signal politique important à toutes les régions du monde concernant notre volonté de contribuer à la paix et à la sécurité internationales dans l'après-guerre froide».

L'initiative prise par le Canada au sein de l'OEA était le résultat de sa politique de non-prolifération mondiale lancée en février. Le Canada était convaincu que l'OEA était l'organisme le

plus apte à ouvrir la voie dans la lutte contre la prolifération et les accumulations excessives d'armements, du fait des mesures déjà adoptées par ses États membres pour réduire les armes, les dépenses militaires et les tensions au sein du continent. Même si l'Assemblée générale avait déjà traité de dossiers relatifs au contrôle des armements, comme le trafic clandestin des armes, le contrôle des armes conventionnelles et la recommandation de mettre au point un mécanisme pour l'inspection des armes et du personnel militaire, elle n'avait jamais étudié la question beaucoup plus vaste de la prolifération.

À la suite de la résolution, l'OEA a créé un groupe de travail chargé des questions concernant la prolifération des armes et les accumulations excessives d'armements. Le groupe examinera, entre autres, la possibilité d'échanger des informations sur les politiques, lois et procédures administratives nationales régissant le transfert et l'achat d'armements, y compris l'établissement d'un mécanisme de consultation pour les situations où une accumulation excessive d'armements semble se produire.

De plus, pour donner suite à la résolution proposée par le Honduras et adoptée par l'Assemblée générale, le groupe de travail se penchera sur les questions relatives à la sécurité du continent en général.

Il est d'autant plus important que l'OEA aborde le dossier de la prolifération que cet organisme est le premier groupe régional à s'intéresser sérieusement à ces questions, lesquelles concernent un grand nombre de fournisseurs et de récipiendaires d'armes dans les pays en développement. En adoptant la résolution proposée par le Canada, les États membres ont affiché leur volonté de collaborer plus étroitement au chapitre des transferts et des restrictions d'armements. L'étude de ce dossier par l'OEA devrait soutenir les mécanismes internationaux destinés à réduire la prolifération. En outre, il pourrait en résulter des ententes régionales adaptées aux besoins particuliers du continent, dont la portée pourrait dépasser celle des accords internationaux.